



Embajada de la República de  
Guinea Ecuatorial  
En Francia

**Monsieur le Directeur de la  
Publication de la Lettre du  
Continent.-**

Paris, le 2 mai 2018

N° 206/2018  
-inom-

### **DROIT DE REPONSE**

Monsieur le Directeur,

Le 2 mai 2018, votre publication a mis en ligne sur son site web consultable à l'adresse [www.africaintelligence.fr](http://www.africaintelligence.fr) un article intitulé « [Enquête vidéo] Les ambassades africaines à Paris assiégées par les opposants, les créanciers et les juges ».

Dans cet article, vous écrivez : « Cependant, le bras de fer a vite quitté les prétoires pour le terrain politique. Fin décembre, le président Teodorino Obiang a accusé des "personnalités" basées en France d'avoir financé une tentative de coup d'Etat contre lui ».

Je vous prie de procéder à l'insertion du droit de réponse ci-dessous (figurant en gras) sur le site [www.africaintelligence.fr](http://www.africaintelligence.fr) dans les délais et les conditions de la loi :

**« Dans l'article intitulé « Les ambassades africaines assiégées par les opposants, les créanciers et les juges » publié le 2 mai 2018 sur le site [www.africaintelligence.fr](http://www.africaintelligence.fr) vous accusez le Président Obiang de relier la tentative de coup d'Etat survenue en Guinée Equatoriale en décembre 2017 à la procédure judiciaire dite des « biens mal acquis » pour des raisons politiques. Vous sous-entendez que le Président Obiang aurait mentionné l'implication de « personnalités basées en France » dans cette tentative de putsch afin de se venger de cette procédure menée par la justice française.**

Cette interprétation est fautive, tendancieuse et destinée à duper. Le Président Obiang, pas plus qu'aucun représentant de l'Etat de Guinée Equatoriale, n'a JAMAIS établi un lien entre cette procédure judiciaire et la tentative de coup d'Etat de décembre 2017 où des ressortissants français sont effectivement impliqués selon l'enquête judiciaire en cours en Guinée Equatoriale, au Cameroun et en Centrafrique.

Dans cet article, vous omettez par ailleurs de préciser que le vice-président de Guinée Equatoriale, M. Teodoro Obiang, a fait appel de sa condamnation par la justice française.

En ce qui concerne l'immeuble parisien du 42 avenue Foch, où se trouve l'ambassade de Guinée Equatoriale en France, notre position est claire et repose sur les conventions internationales en vigueur : l'immeuble est inviolable et insaisissable, y compris par la justice française, car il abrite une représentation diplomatique. Plus globalement, la Guinée Equatoriale considère que l'affaire dite des « biens mal acquis » est d'abord une affaire politique et que, de surcroît, la justice française n'est pas compétente pour juger le Vice-Président de Guinée Equatoriale en exercice. Nous espérons obtenir gain de cause devant la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye.»

Veillez agréer, Monsieur le Directeur de Publication, l'assurance de mes salutations distinguées.



**SEM Miguel Oyono NDONG MIFUMU**  
Ambassadeur de Guinée Equatoriale en France